

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work- Fatherland

REGION DE L'EXTREME-NORD

FAR-NORTH REGION

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

LOGONE ET CHARI DIVISION

PREFECTURE DE KOUSSERI

SENIOR DIVISIONAL OFFICE OF  
KOUSSERI

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE  
PASSATION DES MARCHES

DIVISIONAL TENDERS BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/MCK / MO/CIPM/ 2025 DU  
16/06/2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX  
SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE PUBLIC D'ADJAINÉ 1 DANS LA COMMUNE DE  
KOUSSERI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-  
NORD.**

## **1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme stratégique, le Maire de la commune de Kousseri, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert N°13/AONO/MCK / MO/CIPM/ 2025 du 16/06/2025 pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe de l'école public d'Adjainé 1 dans la commune de Kousseri, département du Logone et Chari, région de l'extrême nord.

## **2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires,
- Travaux complémentaires,
- Maçonnerie-Elévation, - Charpente couverture,
- Peinture ;

## **3. Tranches/Allotissement**

Le présent Appel d'offre comprend un lot unique

## **4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est dix millions (10 000 000) francs CFA

## **5. Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai de la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de travaux.

## **6. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

## **7. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire N°\_\_\_\_\_ .

## **8. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne(physique).

## **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière de 1<sup>er</sup> catégorie agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à Deux cent mille (200 000 ) FCFA; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission conforme aux indications ci-dessus, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Mairie de Kousseri dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm))

## **11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'Appel d'Offre (DAO) peut être obtenu à la Mairie de Kousseri dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipal (Commune de Kousseri) d'une somme non remboursable de 15.000 (quinze mille) francs CFA, l'original du reçu de ce versement sera joint au dossier de soumission.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat ou de téléchargement du DAO.

## **12. Remise des offres –**

Pour la soumission, l'offre est reçue en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir la Mairie de Kousseri contre récépissé, au plus tard le 29/07/2025 à 13 Heures avec la mention :

“ AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13. /AONO/MCK / MO/CIPM/ 2025 DU  
16/06/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION  
D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE PUBLIC D'ADJAINTE 1 DANS LA  
COMMUNE DE KOUSSESSI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE  
L'EXTREME-NORD.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”.

## **13. Recevabilité des plis**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
  - Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
  - Les plis non-conformes au mode de soumission.
  - Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
  - Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;
- Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.
- Les cautionnements présentés par les soumissionnaires doivent être accompagnés de **récépissés de consignation** délivrés par la CDEC.
- La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps le 29/07/2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle de réunions de la Commune de Kousseri. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée (si les correctifs ne sont pas apportés). L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres tel que fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

### **15.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- l'absence d'un bordereau des prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;

- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; ▪ de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Note de l'offre technique inférieure à 70%
- d'avoir abandonné un chantier au cours des trois dernières années ;

## **15.2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière. Au moins 50% du montant prévisionnel du lot sollicité.
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- la présentation de l'offre ; seuls les soumissionnaires qui auront obtenu au moins 70% de (oui) seront admis à l'analyse financière.

## **16. Attribution**

Le Maitre d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante .

## **17. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

## **19. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la COMMUNE de Kousseri, dès publication du présent avis

## **20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Kousseri, le 27 JUIN 2025

### COPIES

- LE PREFET/LC (Pour infos)
- DDMINMAP/LC (Pour infos)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- PRESIDENT CIPM/CK (Pour infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS./-



LE MAIRE,  
Autorité Contractante)